



Le taux annuel d'inflation en baisse de 3.2% à 3.1%

Au mois de mars 2024, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, se redresse de 0.2% par rapport au mois précédent. Ce renchérissement s'explique par la hausse des tarifs des services.

L'agrégat des services augmente de 0.6% par rapport au mois de février. L'adaptation des barèmes pour les soins médicaux, suite à l'introduction d'une nouvelle lettre-clé, renchérit les prestations des médecins généralistes, spécialistes et dentistes de 7.7% en moyenne. Les prix des billets d'avion s'envolent de 8.1% par rapport au mois de février. Pour les voyages à forfait le décollage des prix s'élève à 5.9%. Les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants enregistrent une progression de 2.8% par rapport au mois précédent. Par ailleurs, les services d'entretien et de réparation des voitures (+0.8%) alimentent également l'inflation au mois de mars.

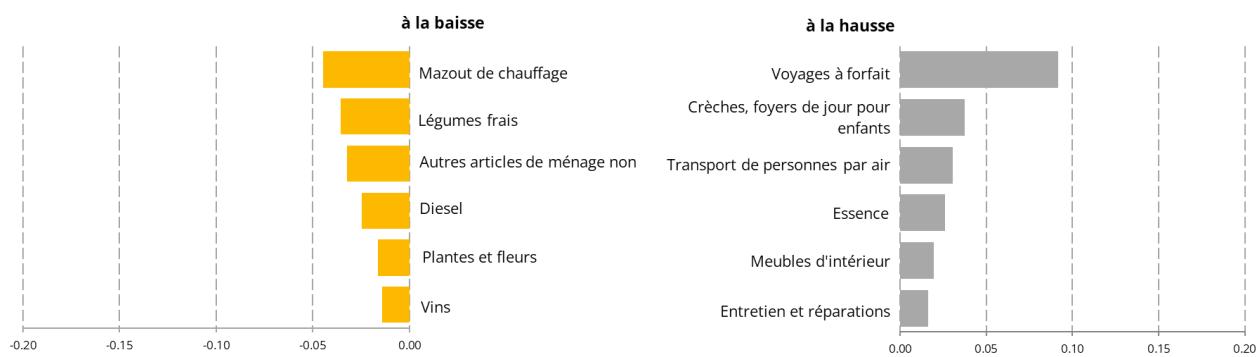
Les prix de l'alimentation augmentent de 0.3% par rapport à février. Les plus fortes hausses sont constatées pour l'huile d'olive (+8.0%), la nourriture pour bébés (+5.1%), les fruits de mer frais (+4.2%) et le chocolat (+3.9%). Du côté des baisses, les légumes frais (-4.3%), le poisson frais (-4.4%) et les pommes de terre (-1.5%) se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 2.8% par rapport à mars 2023.

A l'opposé, des mouvements saisonniers de prix affectent le résultat général à la baisse. Ainsi, pour les fleurs de coupe un repli de 2.8% est constaté suite aux augmentations de février à l'occasion de la fête de la Saint-Valentin. Des baisses de prix ont aussi été relevées pour les articles de ménages non durables comme les éponges et le papier essuie-tout (-1.1%) et les gros appareils ménagers (-1.9%).

L'agrégat des produits pétroliers perd 0.8% par rapport au mois de février. En particulier, la facture s'allège de 4.6% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. À la pompe, le prix du Diesel recule de 2.0%, tandis que celui du litre d'essence gagne 1.4% en un mois. Les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 1.1% par rapport à mars 2023.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 3.1% contre 3.2% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 0.1 point de pourcentage et s'établit à 3.3% en mars. L'indice général du mois de mars exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 122.59 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 999.69 à 1000.72 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(mars 2024/mars 2023)	(mars 2024/fév. 2024)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3.02	0.16
Boissons alcoolisées et tabac	4.64	-0.06
Articles d'habillement et chaussures	2.60	0.45
Logement, eau, électricité et combustibles	1.62	-0.29
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.62	-0.20
Santé	3.74	1.67
Transports	2.17	0.34
Communications	0.46	0.15
Loisirs, spectacles et culture	5.16	0.97
Enseignement	1.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	4.67	0.15
Biens et services divers	4.49	0.26
Indice général	3.09	0.21

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de d'avril 2024 seront publiés le 8 mai 2024, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 30 avril 2024.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ☤ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring / Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

